



Fin de mission interim abusive

Par **billcarson**, le **13/07/2015** à **18:26**

bonjour

je suis actuellement interimaire.

j'ai poser mes 11 jours de conge parental au mois d'aout du 8 aout au 18 aout.je devais absolument les poser avant le 24 aout.

lundi dernier mon chef d'equipe me telephone et me dit:"bon c'est ok pour ton conge du 8 au 18 mais le 30 aout c'est fin de mission.je suis rester sans voix.je lui explique que j'ai des droits etc...mais il veut rien savoir.il me dit qu'il aurait du m'en parler avant.

est ce qu'il a le droit de me virer parceque j'ai poser mes jours de congés? quels sont les recours possibles?
merci pour votre aide.

PS:excusez moi pour les fautes d'ortograpes la touche accent de mon clavier deconne.

Par **P.M.**, le **13/07/2015** à **19:32**

Bonjour,

Il ne s'agit pas apparemment d'un congé parental mais paternité...

Il faudrait déjà savoir jusqu'à quelle date allait votre contrat de mission...

Par **billcarson**, le **14/07/2015** à **12:59**

bonjour

oui c'est un conge paternite.

mon contrat se termine le 30 aout.c'est des contrats renouvelables.ca fait 6 mois que je suis chez eux.

normalement je devais rester chez eux,mais quand je leur ai dit que je prenais mon conge paternite il m'ont dit que je serais en fin de mission.

Par **P.M.**, le **14/07/2015** à **13:24**

Bonjour,

Il faudrait pouvoir le prouver, ce qui me semble difficile...

Par ailleurs, il faudrait vérifier que les contrats ont été conclus légalement ou si une requalification en CDI est possible...

Par **billcarson**, le **16/07/2015** à **19:51**

voila exactement ce qu'il m'a dit au telephone:

"ok c'est bon pour vos congés mais après ça c'est fin de mission".je lui demande pourquoi et il me répond:

"c'est comme ça vous aurez du m'en parler avant".je lui répond:

"c'est mes droits et que je peux les poser quand je veux".

il me répond:"oui pas de problème mais c'est fin de mission"

si j'arrive à prouver,qu'est ce que je peux faire?

Par **P.M.**, le **17/07/2015** à **09:54**

Bonjour,

Mais déjà, il faudrait que vous puissiez le prouver ce qui me semble toujours difficile car on ne va pas faire de la fiction...

Par **billcarson**, le **17/07/2015** à **10:45**

bon et bien je laisse tomber.retour chez pole emploi.

merci pour votre aide.